GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, mardi 4 juin 2024

Murianette : Les déchets du centre de compostage bientôt transformés en biogaz

En vue de la création d'une unité de méthanisation au sein du centre de compostage de Murianette, mardi 4 juin 2024, Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes Métropole, et Thomas Chauveau, représentant du groupement Vinci Construction Grands Projets – Spie Batignolles Sud – HZI - Atelier LOVERA, ARCHIMADE Architectes, ont procédé à la signature du marché. Cette unité valorisera, à partir du mois de décembre 2027, les déchets alimentaires collectés sur la métropole grenobloise pour produire 7 Gwh par an.

Engagée de façon pionnière dans la collecte des déchets alimentaires des habitants, la Métropole se dotera en 2027 d'un centre de méthanisation. **Objectif : en plus du compost, produire du biogaz grâce à la fermentation des déchets alimentaires.** Grenoble Alpes Métropole conforte ainsi ses ambitions de décarbonation. La signature du marché avec le groupement mené par Vinci marque un nouveau pas vers la production d'énergie verte. Les déchets seront donc valorisés deux fois : une fois en produisant du biogaz, une autre en produisant du compost.

Comment ça marche ?



La méthanisation est un processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie renouvelable, le biogaz, à partir de déchets organiques. Le processus est réalisé dans une cuve fermée, le "méthaniseur", dans laquelle les déchets sont transformés par fermentation en l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (environ une trentaine de jours à 50°C).
Une fois le gaz produit, les restes de déchets alimentaires sera composté avec des déchets végétaux issus des déchèteries de Grenoble Alpes Métropole, broyés sur place. Purifié, le biogaz sera injecté dans le réseau de distribution de GRDF et servira de carburant pour les véhicules ou les appareils de chauffage.

Le projet prévoit le traitement de 12 000 tonnes de déchets alimentaires et de 8 000 tonnes de déchets végétaux par an, pour une production d'énergie estimée à 7 Gwh/an. Soit l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de 600 habitants.

Une fois les déchets alimentaires "méthanisés", le résidu sera ensuite composté comme actuellement. Environ 7 000 tonnes de compost de haute qualité, valorisable en agriculture biologique, seront produites chaque année.

Le centre de compostage remis à neuf

Avec la création de cette nouvelle unité, une rénovation complète du centre de compostage de Murianette sera réalisée. Construite en 1993, seule la structure du bâtiment sera conservée. Les silos actuels seront remplacés par 16 tunnels de fermentation et de maturation. La maîtrise des risques (inondation, incendie) et des nuisances sera améliorée ainsi que les conditions de travail des agents.

En chiffres

- ✓ **27** mois de travaux. Ils débuteront à l'automne 2025 pour une mise en service attendue en décembre 2027
- ✓ **36** millions d'euros : c'est le budget global
- ✓ **16** millions d'euros de subventions sont attendus dont 6 à 12 millions de la part de l'ADEME, 4 millions de l'Europe et 500 000 euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- ✓ **300 000** habitants desservis par la collecte en porte à porte des déchets alimentaires
- ✓ **4 242** tonnes de déchets collectées en 2023
- ✓ **12 000 tonnes de déchets alimentaires bruts et de 8 000 tonnes de déchets végétaux** issus des déchèteries traitées biologiquement à terme
- ✓ **7 000 tonnes par an de compost normé produit** par le centre de Murianette et utilisé comme engrais par les agriculteurs de la vallée du Grésivaudan
- ✓ **800 000 euros** de recettes estimées issues de la vente de biogaz

Contact presse
Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08